
Communiqué de la CGT

Mardi 19 sept 2006

Bonjour,

Vous étiez appelés à voter jeudi dernier pour la mise en place du CTP de l'INPG. Dans le contexte politique particulier lié à la réforme de notre établissement et à son changement de statut, vous vous êtes massivement déplacés, la participation dépassant les 72%!

Nous tenons à remercier chaleureusement les 140 électeurs (soit environ **23% des votes exprimés**) qui ont choisi la CGT, et nous ont permis d'obtenir 2 sièges sur les 8 que compte le CTP. Vous trouverez les résultats complets dans le dernier "EnLigne", n°57 :

http://enligne.inpg.fr/article.php?id_article=1319

Les résultats du vote, l'exceptionnelle mobilisation, confirment l'impression que nous avons eu tout au long de la campagne électorale : il y a, au sein du personnel, que ce soit chez les enseignants ou les IATOS, dans les écoles ou les services centraux, un malaise, une inquiétude grandissants au sujet de l'ensemble du processus de réforme. Nous sommes allés dans la plupart des composantes, informer les collègues, discuter : nous n'avons rencontré personne qui soit enthousiasmé, voire qui adhère, simplement, à ce projet.

Les sentiments les plus répandus sont **l'incertitude et l'interrogation**.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est urgent et primordial que la Présidence change radicalement de méthode pour la mise en place de la réforme des écoles et des laboratoires.

Il faut non seulement communiquer et informer, mais aussi et surtout, impliquer l'ensemble du personnel dans les réflexions concrètes de mise en oeuvre. Il faut répondre aux questions très répandues parmi les personnels :

"Que va-t-il advenir de mon poste? Vais-je changer de fonction, d'affectation géographique? Avec qui vais-je travailler et comment?"

Une réforme de cette ampleur ne réussira que si le personnel est motivé et participe au processus.

Par ailleurs, le CTP est appelé à se prononcer très prochainement sur le changement de statuts de l'INPG (passage en "Grand Établissement).

Nous considérons que l'INPG peut tout à fait réformer en profondeur son organisation pédagogique, celle de ses laboratoires....sans changer de statuts!

A fortiori, si nous ne voyons pas d'inconvénient à améliorer (ce qui peut se faire avec les statuts actuels) :

- le lien entre le CA de l'INP et les Conseils des écoles,
- la gestion des filières pédagogiques au niveau central, pour une meilleure cohérence,

...NOUS NE POUVONS PAS ÊTRE POUR une diminution importante de la représentativité des personnels dans les Conseils (au CA : de 50 à environ 35%).

De plus, le triplement (!) du nombre d'administrateurs représentant le monde industriel induira de nouveaux modes de fonctionnement : on sait bien que les industriels ont rarement le temps et la disponibilité pour siéger à chaque séance du CA (en moyenne 6 par an), sans compter les conseils des écoles dont la plupart d'entre eux seront également membres.

Pour que le CA puisse fonctionner correctement (et donc que le quorum soit atteint), l'administration souhaite donc réduire le nombre de CA à 2 par an! et déléguer tout le reste au futur Administrateur de l'Institut ou à une commission, dont les statuts seraient définis par le règlement intérieur, et qui n'aurait donc pas de pouvoir délibératif.

En tant que syndicat défendant les intérêts du personnel, nous ne pouvons cautionner une telle évolution.

Une réunion intersyndicale est prévue très prochainement pour discuter de ces enjeux.

Vous pouvez trouver le projet de statuts en ligne :

http://intranet.inpg.fr/REF/index_A.html

N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Très cordialement.